

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

INFORMATION PREALABLE

Aïoli 2023 « COMITE DES FETES DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS »

(Avant le mardi 25 avril 2023 à 12 heures pour la transmission du dossier complet)

<u>A remettre par courrier : Ville de Roquebrune-sur-Argens – Service Domaine Public – Mairie annexe</u> des Issambres – 83380 Les Issambres

Ou par mail: mdiaz@mairie-roquebrune-argens.fr et/ou kranaivo@mairie-roquebrune-argens.fr

Renseignements: 04.94.19.59.21

1. OBJET

AIOLI 2023 LE DIMANCHE 14 MAI 2023 SISE PLACE GERMAIN OLLIER (QUARTIER LE VILLAGE) ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION **« COMITE DES FETES DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS »** DE 8 H A 20 H

2. LOCALISATION



Place Germain Ollier

3. DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

AIOLI 2023 LE DIMANCHE 14 MAI 2023 SISE PLACE GERMAIN OLLIER (QUARTIER LE VILLAGE) ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION **« COMITE DES FETES DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS »** DE 8 H A 20 H

Redevance d'occupation du domaine public due par l'organisateur à la commune : 106 euros

Toute Association ou société Organisatrice intéressée par l'organisation de l'évènement ou une occupation du domaine public communal équivalente doit impérativement déposer un dossier de candidature auprès du service communal du domaine public.

- 4. PIECES A JOINDRE EN CAS D'INTERET POUR L'ORGANISATION D'UNE TELLE MANIFESTATION (la Municipalité se réserve le droit de ne pas instruire un dossier incomplet ou de ne pas retenir un dossier tardif ou ne répondant pas aux prescriptions ci-dessus)
- Le présent formulaire signé
- Statuts ou équivalent de l'organisateur
- Copie de la carte d'identité du demandeur
- Attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les activités en cours de validité.

5. CRITERES DE SELECTION SI NECESSAIRE

Un critère de sélection sera appliqué pour départager les offres :

* Qualité des prestations proposées

		certifie exacts les renseignements et m'engage à respecter les prescriptions décrites ci-dessus.	
Α	, le	Signature du demandeur	